

# Les territoires ruraux du Sud-Aquitain gagnent encore en attractivité

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 164 • Octobre 2025



Présentant un nombre d'installations supérieur aux départs, l'ensemble des territoires ruraux du Sud-Aquitain est attractif. Largement portées par des arrivées venues de l'extérieur, principalement du reste de la Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie ou d'Île-de-France, ces mobilités résidentielles renforcent la croissance démographique rurale.

Entre 2016 et 2020, cette attractivité s'est d'ailleurs accentuée dans la majorité des zones rurales du Sud-Aquitain.

Une personne sur deux en mobilité a entre 25 et 39 ans, encore plus dans les zones rurales sous influence d'un pôle. Par ailleurs, les nouveaux arrivants dans ces zones disposent d'un niveau de vie relativement plus élevé que dans celles dites « autonomes ».

Le Sud-Aquitain réunit l'Adour Landes Océanes, le Béarn, le Marsan Chalosse Tursan et le Pays Basque ► **figure 1**. En 2021, plus d'un million de personnes y vivent dont 436 000 en milieu rural (44 % de la population). De nouvelles personnes s'y installent et d'autres en partent. Ces phénomènes recouvrent les mobilités résidentielles.

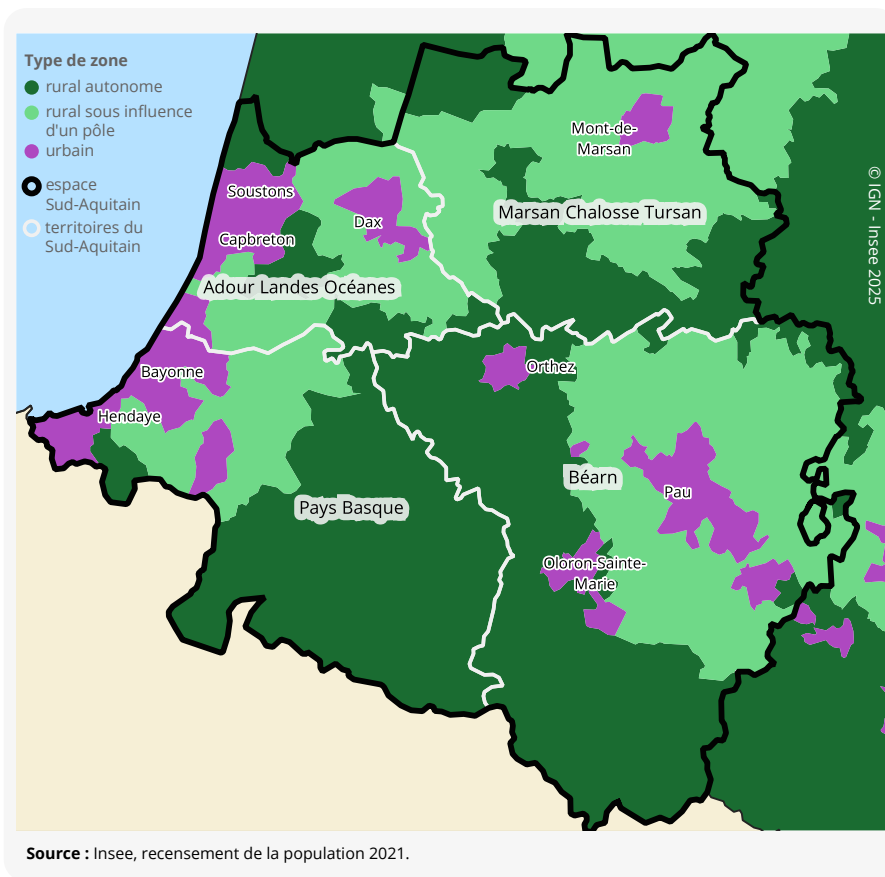
Deux types de zones rurales coexistent : les **zones sous influence d'un pôle** urbain et les **zones rurales autonomes**. Excepté dans le Béarn où la répartition de la population est équilibrée, les trois autres territoires du Sud-Aquitain concentrent deux fois plus d'habitants dans le rural sous influence d'un pôle que dans les zones rurales autonomes ► **définitions** ► **méthode**.

## Tout le Sud-Aquitain rural est attractif

En 2020, dans le Sud-Aquitain rural, les installations de nouveaux habitants sont supérieures aux départs : 24 600 personnes s'y sont installées et 20 400 l'ont quitté. Toutefois, notamment parce que la population est plus importante dans les zones rurales sous influence d'un pôle, l'ampleur des mobilités y est deux fois plus élevée que dans les zones dites « autonomes ».

Le **solde migratoire** est excédentaire au sein de chacune des zones rurales et il est

## ► 1. Les espaces ruraux et urbains dans le Sud-Aquitain



En partenariat avec :

d'autant plus marqué dans les zones rurales sous influence d'un pôle. Seul le Pays Basque fait figure d'exception puisque le solde migratoire, écart entre nouvelles installations et départs, est plus élevé dans sa partie rurale autonome ► **figure 2**.

Quant à l'Adour Landes Océanes, ce territoire se distingue par une zone rurale sous influence avec le solde migratoire le plus élevé (1 200 habitants). Elle est aussi la troisième zone rurale sous influence la plus peuplée du Sud-Aquitain. En revanche, dans ses parties rurales autonomes, le solde migratoire est le plus bas (200 habitants) et la population y est la plus faible.

### Une vitalité démographique Sud-Aquitaine stimulée par des arrivants extérieurs

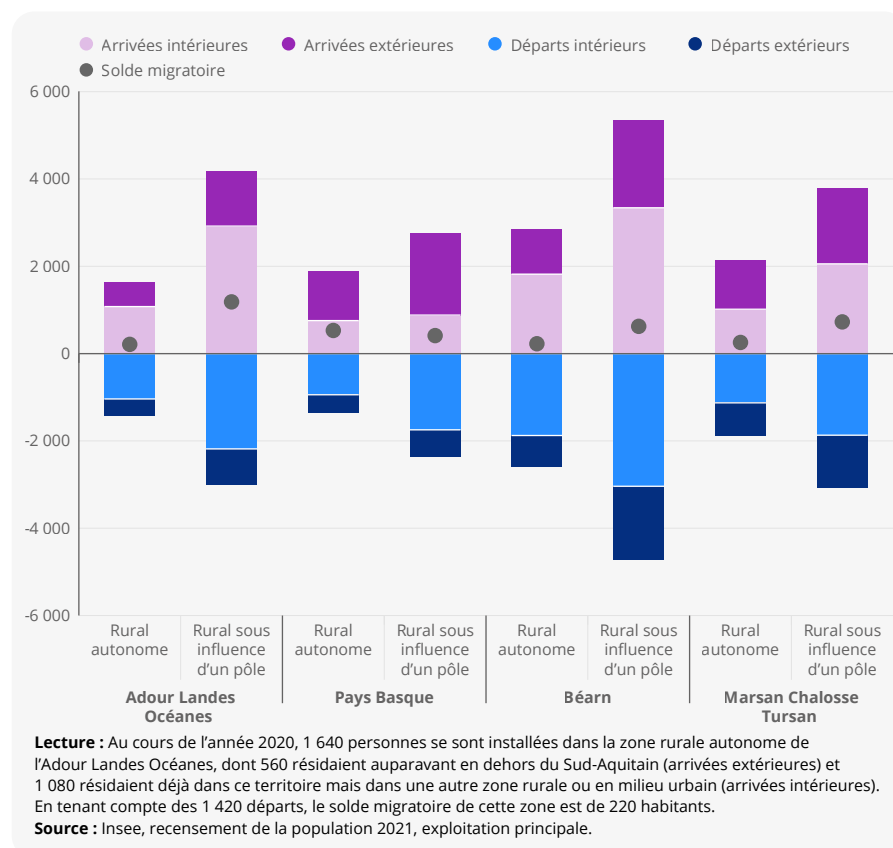
Pour 100 partants du rural Sud-Aquitain, 130 personnes s'y installent. Ce ratio installations/départs est le même que dans l'ensemble du rural de la Nouvelle-Aquitaine. Mais, spécifiquement dans les zones rurales autonomes, il est supérieur à celui de la région (pour 100 partants, 130 arrivants contre 126 arrivants au niveau régional). Cet attrait pour le rural existe également dans d'autres régions littorales alentour comme l'Occitanie (131 nouveaux pour 100 partants), les Pays de la Loire (127), ou encore de manière plus marquée, la Bretagne (137).

Dans le rural Sud-Aquitain, les échanges avec les territoires extérieurs ont davantage d'influence sur le solde migratoire que les mouvements internes entre zones du Sud-Aquitain. Ceux qui arrivent de l'extérieur viennent essentiellement du reste de la région Nouvelle-Aquitaine (74 %), de l'Occitanie (8 %) et de l'Île-de-France (6 %). C'est l'extérieur qui entretient donc l'attractivité du rural Sud-Aquitain. Dans son ensemble rural, 170 personnes extérieures viennent s'installer pour 100 départs, contre 115 pour les mobilités intérieures. Malgré une ampleur en volume moins importante des mobilités, ce phénomène est encore plus marqué dans le rural autonome, au sein duquel 181 personnes de l'extérieur s'installent pour 100 départs. Toutefois, l'Adour Landes Océanes se distingue. En effet, la zone rurale sous influence d'un pôle est celle qui présente un ratio d'arrivées/départs extérieurs le plus élevé. Avec quasiment 2 arrivées extérieures pour 1 départ, c'est même le ratio le plus élevé des huit zones d'intérêt.

### Les nouvelles installations pèsent dans la démographie rurale locale

L'évolution démographique d'un territoire dépend à la fois de son solde migratoire, écart entre nouvelles installations et départs, et de son **solde naturel**, écart entre naissances et décès. On peut ainsi avoir des territoires où la

## ► 2. Arrivées et départs dans le rural Sud-Aquitain durant 2020



population baisse même s'il s'agit d'espaces attractifs d'un point de vue migratoire. Dans le rural Sud-Aquitain, pour 1 000 habitants présents début 2020, 13 personnes supplémentaires se sont installées au cours de cette même année (contre 11 pour 1 000 dans l'ensemble de la région). Les arrivées ont le même poids que ce soit dans le rural Sud-Aquitain autonome ou sous influence d'un pôle (respectivement 13 et 12 habitants pour 1 000 habitants déjà présents).

L'Adour Landes Océanes se distingue là encore. En effet, **l'impact** démographique est encore plus prononcé dans la zone rurale de l'Adour Landes Océanes, notamment dans sa partie « autonome ». La population y étant plus faible, en présence de nombreuses arrivées, le ratio est alors mécaniquement supérieur. Cette zone gagne ainsi 25 habitants pour 1 000 déjà présents début 2020. Néanmoins, l'impact est également important dans sa partie rurale sous influence : gain de 18 habitants pour 1 000 déjà présents, ce qui est plus élevé que dans les trois autres territoires Sud-Aquitain.

Dans le Béarn, l'impact démographique des nouvelles installations est presque identique entre la zone rurale sous influence ou autonome.

Le Pays Basque, quant à lui, est le seul territoire où l'impact est inférieur dans la zone rurale autonome vis-à-vis de la zone rurale sous influence d'un pôle (respectivement 9 et 12 habitants supplémentaires pour 1 000 déjà présents).

### Une plus grande attractivité en 2020 qu'en 2016, notamment dans les zones rurales autonomes

L'année 2020 est une année singulière au regard des mobilités résidentielles, largement influencées par la pandémie de Covid (mobilités limitées pendant plusieurs mois, et au contraire, volonté de changer de cadre de vie pour d'autres). Cela tend à relativiser les évolutions constatées cette année-là. En 2020, rapportées aux départs, les arrivées sont plus élevées qu'en 2016 dans le Sud-Aquitain rural : 130 nouvelles installations pour 100 départs en 2020 après 115 en 2016.

L'ensemble du rural de la région connaît une évolution assez semblable, tout comme dans d'autres régions telles que la Bretagne, l'Occitanie ou les Pays de la Loire.

Six des huit zones rurales étudiées gagnent en attractivité entre 2016 et 2020. L'accueil de nouveaux arrivants pour 100 partants a particulièrement augmenté (+39 points) dans la zone rurale autonome du Marsan Chalosse Tursan. Seules les zones rurales sous influence d'un pôle du Pays Basque et de l'Adour Landes Océanes, situées proche du littoral, n'ont pas gagné en attractivité supplémentaire.

Dans l'ensemble du Sud-Aquitain, la différence d'attractivité entre les deux types de zone rurale est notable. Pour 100 départs, la partie rurale autonome connaît une évolution plus marquée que celle sous

influence ► **figure 3**. Ainsi, la première a accueilli 134 habitants pour 100 départs après 109 en 2016, contre 128 après 119 dans la zone rurale sous influence d'un pôle.

### Les 25-39 ans sont les plus mobiles, notamment dans les zones rurales sous influence d'un pôle

Comme dans le rural régional, dans le rural Sud-Aquitain, les 25-39 ans sont les plus mobiles, à la fois parmi les nouvelles installations (55 % des arrivants), et dans une moindre proportion parmi ceux qui partent (51 %). Pour les arrivants, les personnes de 25-39 ans sont aussi un peu plus nombreuses dans le Sud-Aquitain que dans l'ensemble des zones rurales de la région (52 %).

Le profil des arrivants dans les deux types de zones rurales n'est pas tout à fait identique. Ainsi, les 25-39 ans sont plus présents dans les zones rurales sous influence d'un pôle que dans celles dites « autonomes » (59 % contre 49 %). À l'inverse, la part des 40 ans et plus est supérieure parmi les arrivants dans les zones rurales autonomes que dans les zones rurales sous influence d'un pôle (37 % contre 27 %).

Cette différence de profil entre zones est moins marquée pour ceux qui partent du rural Sud-Aquitain. Ainsi, 53 % des personnes qui quittent les zones rurales sous influence d'un pôle ont entre 25 à 39 ans contre 48 % pour les zones rurales autonomes. À l'inverse, les personnes de 60 ans et plus quittent en proportion supérieure les zones rurales autonomes (15 % contre 11 % pour les zones rurales sous influence d'un pôle). Les moins de 25 ans sont davantage présents parmi les partants (14 % d'arrivants contre 20 % de partants).

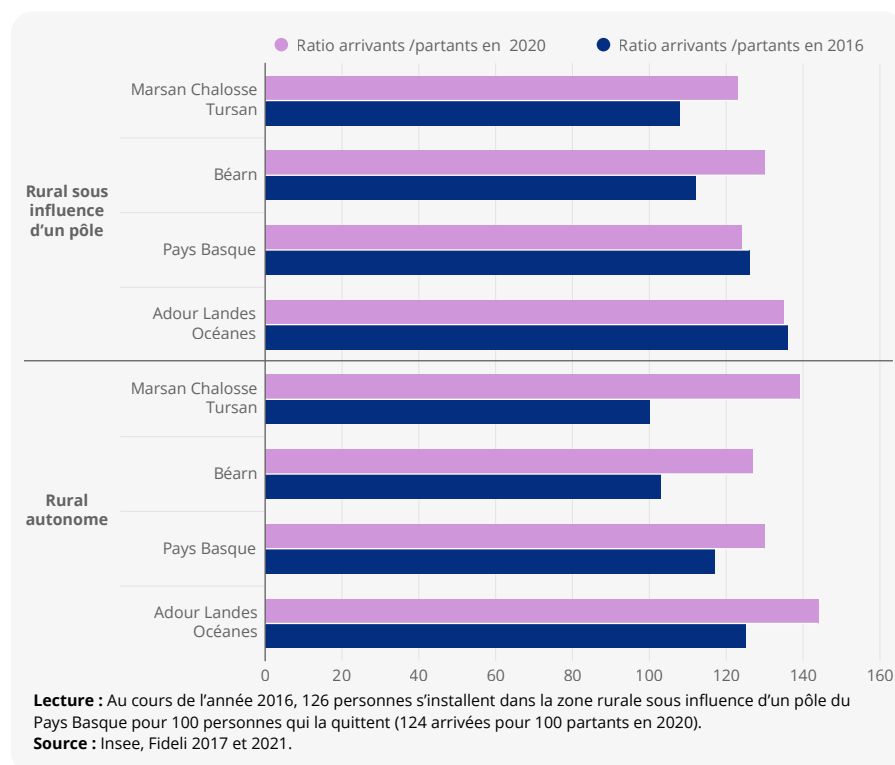
Ces différences de profils par âge observées dans le Sud-Aquitain rural diffèrent peu de celles observées sur l'ensemble des zones rurales de la Nouvelle-Aquitaine.

### Les nouveaux habitants des zones rurales sous influence d'un pôle ont un meilleur niveau de vie

La moitié des personnes qui s'installent dans le Sud-Aquitain rural ont un **niveau de vie** supérieur à 22 420 euros. Il est plus élevé dans les zones rurales sous influence d'un pôle (22 960 euros) que dans les zones rurales autonomes (21 420 euros). De manière générale, ces références sont supérieures ou égales par rapport à la Nouvelle-Aquitaine : 21 730 euros pour les nouveaux arrivants, 22 660 euros pour les zones sous influence et 21 420 euros pour les zones rurales autonomes.

Les personnes s'installant dans la zone rurale sous influence d'un pôle du Béarn ont le plus haut niveau de vie médian (23 450 euros).

## ► 3. Nombre d'arrivants pour 100 partants au cours des années 2016 et 2020



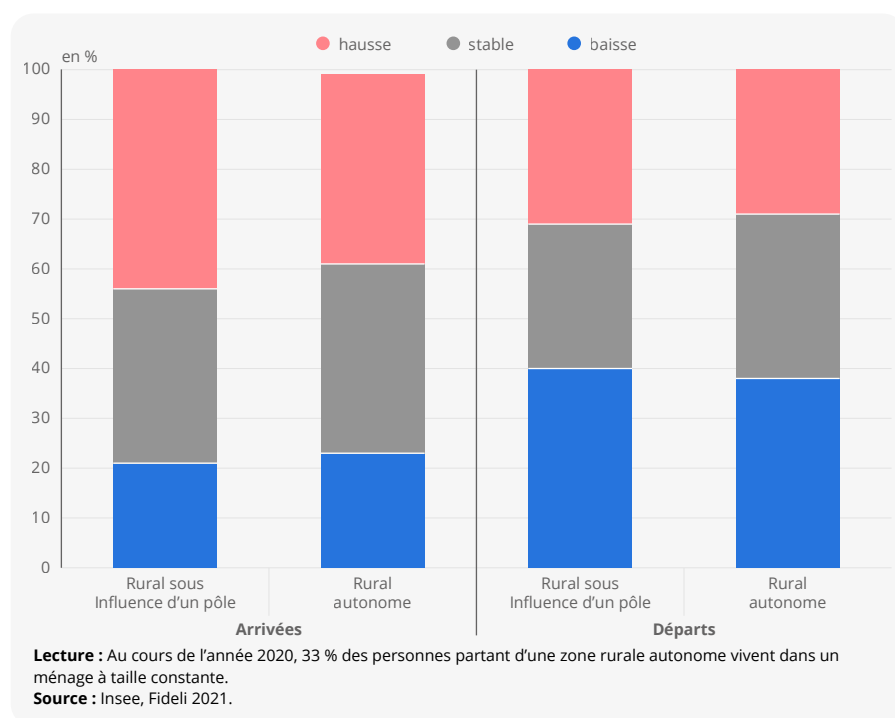
Celles s'installant dans les zones rurales autonomes du Marsan Chalosse Tursan et du Pays Basque ont le plus bas (21 020 euros).

Pour un même territoire, le niveau de vie entre les personnes s'installant dans une zone rurale sous influence d'un pôle et celles s'installant dans une zone rurale autonome peut fortement varier. L'écart est le plus grand dans le Pays Basque (1 960 euros) et le moins élevé dans l'Adour Landes Océanes (790 euros).

### Mobilité et configuration familiale évoluent majoritairement la même année

En 2020, année du confinement lié à la pandémie de Covid, les mobilités résidentielles dans le Sud-Aquitain rural s'accompagnent le plus souvent d'un changement de la taille du ménage ► **figure 4**. La taille des ménages augmente pour 42 % des arrivants et baisse pour 21 % d'entre eux. Le retour au domicile

## ► 4. Évolution de la taille des ménages pour les arrivants et les partants des zones rurales entre 2020 et 2021



parental s'avère le motif le plus important pour expliquer la hausse de la taille du ménage, et est nettement plus marqué dans les zones rurales sous influence d'un pôle, de 5 points supérieurs aux zones rurales autonomes. Des changements de configuration peuvent avoir lieu mais sans impact sur la taille du ménage. Ils représentent 7 % des mobilités entrantes sans divergence entre les deux types de zones rurales.

Lorsqu'aucun changement n'a lieu dans le ménage et avec un nombre de personnes identique, la part des personnes en mobilité est alors plus importante de 4 points dans les zones rurales autonomes que dans les zones rurales sous influence d'un pôle.

Concernant les départs, le changement de taille du ménage des personnes est tout autant à la baisse qu'à la hausse (30 %). Lorsque la taille du ménage des habitants sortants diminue, cela s'explique dans la moitié des cas par un départ du domicile parental (21 % des départs). Il est identique dans les zones rurales sous influence d'un pôle et dans les zones rurales autonomes. Les départs sans aucun changement dans le ménage sont quant à eux supérieurs dans les zones rurales autonomes (écart de 5 points). Ces constats diffèrent de ceux observés en 2016 : en 2020, année singulière, les mobilités résidentielles que ce soit pour les arrivées ou les sorties sont davantage en lien avec un changement de taille du ménage.

En 2020, 35 % des arrivants habitaient un an auparavant à plus de 100 kilomètres. À l'inverse, seulement 25 % des partants vont s'installer à plus de 100 kilomètres. Dans les zones rurales sous influence d'un pôle, les distances sont plus courtes : 34 % des arrivants font plus de 100 kilomètres contre 38 % en zones rurales autonomes et 22 % des arrivants font moins de 10 kilomètres, contre 16 % dans les zones rurales autonomes. Parmi les sortants, ils sont respectivement 25 % et 21 % à parcourir moins de 10 kilomètres. Ces tendances en 2020 étaient déjà observées en 2016. ●

Claire Decondé et Virginie Fabre



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://insee.fr)

## ► Sources

Le **recensement de la population** permet d'observer les volumes de mobilités. Seules les migrations internes à la France (hors Mayotte) sont prises en compte dans cette étude.

**Fidéli** (Fichiers démographiques sur les logements et les individus) est une source fondée sur des informations issues de l'administration fiscale. Elle permet de calculer des indicateurs tels que le taux arrivants/partants et le taux d'impact. Elle permet également de faire des comparaisons entre plusieurs années et apporte des informations sur les changements de configuration familiale et les caractéristiques des individus.

## ► Définitions

Une **aire d'attraction des villes** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emplois, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Le **rural** est défini selon la grille de densité, qui répartit les communes en quatre catégories : les communes densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses et très peu denses. Le rural regroupe les communes peu et très peu denses. Se distinguent deux types de rural :

- le **rural sous influence d'un pôle** est constitué des communes rurales situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants.
- le **rural autonome** est constitué des communes rurales situées dans une aire d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants, ou hors influence des villes.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans l'espace Sud-Aquitain et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période.

Dans cette publication, une **mobilité interne** d'une zone rurale du Sud-Aquitain correspond à une arrivée intérieure ou un départ intérieur. Une arrivée intérieure est le déménagement d'une personne dans cette zone en provenance du Sud-Aquitain (autre zone rurale ou commune urbaine). Un départ intérieur est le déménagement d'un habitant de cette zone vers le Sud-Aquitain (autre zone rurale ou commune urbaine).

Une **mobilité externe** d'une zone rurale du Sud-Aquitain correspond à une arrivée extérieure ou un départ extérieur. Une arrivée extérieure est le déménagement d'un résident hors du Sud-Aquitain dans cette zone. Un départ extérieur est le déménagement d'un habitant de cette zone en dehors du Sud-Aquitain.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès ayant eu lieu au cours d'une période.

Le **niveau de vie** est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation attribuent 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **taux d'impact** est le rapport entre le solde migratoire et la population de la zone l'année N-1.

Cet indicateur permet d'évaluer si les migrations contribuent à accroître la population ou au contraire à la faire diminuer.

## ► Méthode

### Les zones d'étude du Sud-Aquitain

Le champ d'étude est composé des communes rurales localisées au sein de 4 territoires : le Béarn, le Pays Basque, l'Adour Landes Océanes et Marsan Chalosse Tursan. Afin d'isoler l'effet éventuel de la proximité des pôles urbains, le champ est scindé en zones composées des communes rurales sous influence d'un pôle aussi appelées communes rurales périurbaines, d'une part, et des communes rurales autonomes d'autre part. Ce croisement génère huit zones d'étude ayant chacune des particularités propres qui influencent leurs dynamiques migratoires.

– Le **Béarn** est constitué de 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération (CA) Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes (CC) Béarn des Gaves, Haut-Béarn, Lacq-Orthez, Luys en Béarn, Nord Est Béarn, Pays de Nay, Vallée d'Ossau.

Les parties rurales sous influence des villes se répartissent autour de l'agglomération de Pau. La partie rurale hors influence des villes abrite également des communes plus densément peuplées, qualifiées d'urbaines, autour d'Orthez et Oloron-Sainte-Marie.

– Le **Pays Basque** est constitué d'un seul EPCI, la Communauté d'agglomération du Pays Basque.

Les communes rurales sous influence des villes sont au contact direct des zones urbaines du littoral alors que les zones rurales hors influence des villes sont les plus éloignées mais ne sont pour autant pas isolées ; les communes de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Mauléon-Licharre offrent équipements, services, emplois et logements, et en cela se rapprochent de zones urbaines.

– L'**Adour Landes Océanes** est constitué de 4 EPCI : la CA Grand Dax, et les CC Maremne Adour Côté Sud, Pays d'Orthe et Arrigans, Seignaux. Contrairement au Béarn ou au Pays Basque, les deux types de milieu rural sont étroitement imbriqués autour des espaces urbains du littoral et de Dax.

– Le **Marsan Chalosse Tursan** est constitué de 7 EPCI : les CC du Pays de Tarusate, des Terres de Chalosse, du Pays Grenadois, du Chalosse Tursan, d'Aire sur l'Aire-sur-Adour, des Coteaux et Vallées des Luys, ainsi que de la CA de Mont-de-Marsan.

## ► Pour en savoir plus

- Baud S., Ober R., Ravier H., « Les territoires urbains et ruraux attirent les nouveaux Néo-Aquitains », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 160, décembre 2024.
- Costes B., Kubrak C., « Le rural attire davantage depuis la crise Covid », Insee Analyses Occitanie n° 153, octobre 2024.
- Bodeau G., « Migrations résidentielles post-Covid en Nouvelle-Aquitaine : l'attractivité du périurbain et du rural légèrement renforcée », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 104, novembre 2023.
- Graciet V., Labarthe G., « Des déménagements fréquents dans le rural du Sud-Aquitain », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 124, septembre 2022.

Insee Nouvelle-Aquitaine  
5, rue Sainte Catherine  
BP 557  
86 020 POITIERS Cedex

Directeur de la publication :  
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :  
Julie Boé

Bureau de presse :  
06 73 64 22 91

Maquette :  
Luminess SAS

✉ @Insee\_NA  
[www.insee.fr](https://www.insee.fr)

ISSN : 2492-6876

© Insee 2025  
Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source et  
de l'auteur



**Insee**